

PÂTURAGE DU SAINFOIN PAR LES BREBIS LAITIÈRES : SANS DIMINUTION DU NIVEAU D'EXCRÉTION EN STRONGLES DIGESTIFS

**Les propriétés anthelminthiques du sainfoin pâturé n'ont pas été mises en évidence dans ces deux essais.
Les performances laitières des brebis se sont toutefois maintenues.**



Le sainfoin est une plante qui contient des « métabolites secondaires bioactifs » (dont les tanins font partie), substances qui ont un effet antiparasitaire contre les strongles digestifs selon des études réalisées en laboratoires (voir paragraphe « la théorie »). Les résultats des deux essais¹ conduits en conditions réelles à l'EPLEFPA de Saint-Affrique (12) avec des brebis laitières n'ont pas confirmé ceux réalisés « in vitro ».

LA THÉORIE

Selon plusieurs études réalisées in vitro, les métabolites secondaires bioactifs, dont font partie les tanins condensés, possèdent des propriétés thérapeutiques.

En fait, leur consommation aurait pour conséquence une baisse de la charge parasitaire en diminuant la fertilité des vers femelles ou en stoppant le développement larvaire. Cette diminution d'œufs rejetés contribuerait à réduire la contamination des pâtures et ainsi à ralentir la dynamique des infestations

Par ailleurs, dans le rumen et le tube digestif, les plantes à tanins forment des complexes avec diverses macromolécules en particulier les protéines. Cette capacité leur assurerait une protection vis-à-vis des dégradations ruminales et entraînerait une absorption accrue d'acides aminés.

**LES BREBIS
CONSOMMENT
BIEN LE SAINFOIN**



¹ Résultats obtenus dans le cadre du projet FASTOche de 2019 à 2021



LES CURES DE 2 À 4 SEMAINES N'ONT PAS DIMINUÉ LE NIVEAU D'EXCRÉTION EN STRONGLES

Au pâturage, la gestion de l'infestation parasitaire des brebis laitières est un enjeu majeur pour maintenir un troupeau en bonne santé, de bonnes performances techniques et économiques. L'utilisation d'anthelminthiques de synthèse pour lutter contre les strongles intestinaux présente plusieurs limites : résistances, impacts environnementaux et interrogations sociétales. Certaines plantes contenant des composés naturels aux propriétés anthelminthiques pourraient constituer une solution alternative aux traitements de synthèse chez les petits ruminants, tout en diversifiant les ressources fourragères de l'exploitation.

C'EST BON À SAVOIR
CONTRAIREMENT À LA LUZERNE,
LE SAINFOIN N'EST PAS MÉTÉORISANT.

DES CURES DE 2 À 4 SEMAINES

Les deux essais réalisés en alternant le pâturage d'une parcelle de graminées et légumineuses (sans sainfoin) avec une parcelle de sainfoin par séquences de 2 à 4 semaines ne permettent pas de conclure à un effet antiparasitaire du sainfoin contre les strongles digestifs.

En effet, en 2019, le niveau d'excrétion parasitaire a été divisé par 2 entre le début et la fin de la première cure pour le lot de brebis ayant pâturé le sainfoin pendant 30 jours. Dans le même temps, celui des brebis ne disposant pas de cette légumineuse a augmenté de plus de 60 % (tableau). Pourtant, en fin de deuxième cure, les animaux sont revenus au même niveau d'excrétion avec 1 000 œufs par g de fèces (opg). Il est difficile de conclure à un effet du sainfoin car la mise en lots n'a pas pu être réalisée sur le niveau d'excrétion, qui était très différent entre les deux lots en début de première cure.

En 2020, dans chacun des lots, l'excrétion parasitaire était quasiment nulle au début de la première période de cure. Elle est restée basse en fin de période de cure. Au début de la seconde cure, les niveaux d'excrétion étaient toujours faibles avec moins de 500 opg. À la fin de cette seconde cure, aucune différence significative du niveau d'excrétion parasitaire n'a été mise en évidence entre les brebis ayant pâturé ou non du sainfoin. À la fin de l'essai, il était correct pour le lot traité avec un antiparasitaire (< 500 opg) et encore relativement maîtrisé pour les 2 autres lots (600 opg) (tableau). En effet, on estime qu'au-delà de 500 opg, la question du traitement se pose, en fonction de l'état des animaux.

RÉSULTATS AVEC PÂTURAGE DU SAINFOIN SOUS FORME DE CURES - Des niveaux d'excrétion en œufs de strongles digestifs inchangés

ANNÉE DE L'ESSAI	2019				2020			
	1		2		1		2	
CURE N°	16/04	15/05	17/06	30/06	21/04	11/05	18/06	02/07
Date	Début d'essai	Fin d'essai	Début d'essai	Fin d'essai	Début d'essai	Fin d'essai	Début d'essai	Fin d'essai
Lot traité avec un antiparasitaire	-	-	-	2 200 opg*	2 opg	6 opg	177 opg	432 opg
Lot non traité et sans sainfoin	1 322 opg	2 219 opg	-	958 opg	13 opg	5 opg	200 opg	592 opg
Lot en cure sur sainfoin	1 994 opg	1 002 opg	-	1 228 opg	0 opg	3 opg	209 opg	628 opg

* œufs par gramme de fèces

EN 2020, LE CONTRÔLE LAITIÈRE N'A MONTRÉ NI HAUSSE NI BAISSÉ DE LA PRODUCTION LAITIÈRE AVEC LE PÂTURAGE DU SAINFOIN

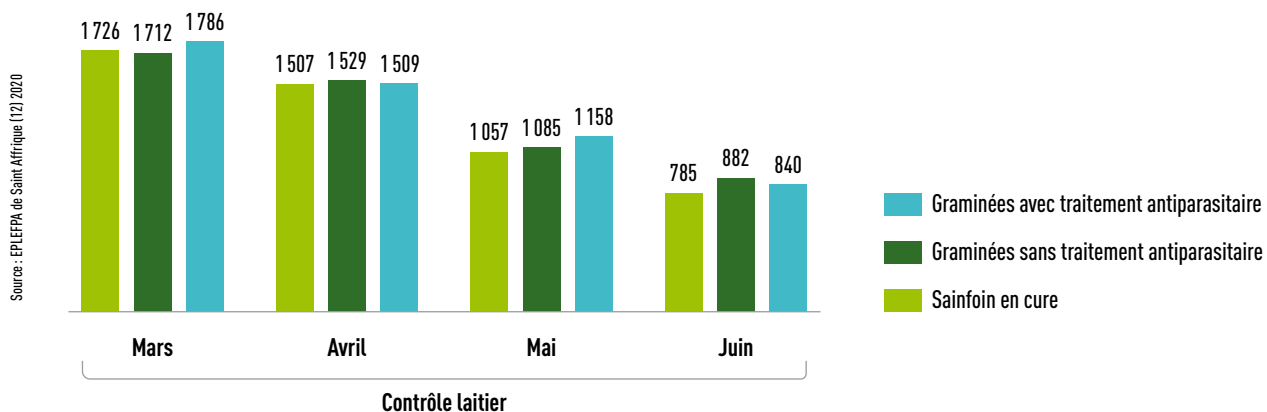


SANS MODIFICATION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Les quantités moyennes de sainfoin ingérées par les brebis au cours des 2 cures ont respectivement été estimées à 0,92 et 0,82 kg de matière sèche par brebis et par jour en 2019 et 2020. Le pâturage du sainfoin n'a pas eu d'effet sur leur production laitière et leurs taux comparativement aux brebis ne disposant pas de cette légumineuse (graphe). L'évolution du poids des animaux n'a pas non plus été affectée.

LE MÊME NIVEAU DE PRODUCTION LAITIÈRE AVEC OU SANS SAINFOIN

Production en ml/jour



UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE À CALCULER

Le sainfoin est une légumineuse qui présente de bonnes valeurs nutritionnelles : 0,9 UFL et 140 g de matière azotée totale par kg de matière sèche en début de floraison. Cette légumineuse est donc un fourrage équilibré, adapté à des contextes pédo-climatiques difficiles et qui favorise la biodiversité sur les exploitations. Son intégration dans le système fourrager du lycée agricole de Saint Affrique (12) a été simulée. Au total, 6,5 ha de prairies (dont 1,6 ha de sainfoin, 1,6 ha de RGH et 3,2 ha d'un mélange prairial) ont été implantés pour le pâturage en fin de période de traite en remplacement d'une parcelle actuellement destinée à la constitution de stocks fourragers. Les besoins en stocks seraient ainsi réduits par une augmentation de la part de pâturage des brebis au printemps. Les achats de concentré et de luzerne déshydratée seraient également diminués de 10 tonnes de matière sèche par an. La perte économique au niveau de l'exploitation est cependant estimée à 2000 € (soit 0,5 % du produit total de l'exploitation).



" S'il ne permet pas de remplacer un traitement antiparasitaire, nous sommes assez convaincus que le pâturage du sainfoin à un stade optimal pour la concentration en métabolites secondaires bioactifs, associé à de bonnes pratiques de pâturage, peut s'avérer bénéfique sur le niveau parasitaire des brebis. C'est une espèce qui se sème au printemps donc il vaut mieux l'implanter après une dérobée pâturable, qu'on valorise d'abord, avant de revenir pâturer le sainfoin plus tard dans la saison. Et les brebis le consomment très bien !"

Alain Hardy, directeur de l'exploitation à la Cazotte



EN RÉSUMÉ

Dans les conditions des essais, le pâturage de sainfoin :

- N'a pas eu d'effet sur le niveau d'excrétion parasitaire des brebis,
- A maintenu leurs performances laitières.



POUR + D'INFOS : une fiche technique sur idele.fr

Rédaction : Clémence Corre et Barbara Fança (Idele)

Partenaires techniques du projet FASTOche : Idele ; Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne, de la Saône-et-Loire, des Pyrénées-Atlantiques ; Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO, 87) ; EPLEFPA de Olivier de Serre d'Aubenas avec la ferme du Pradel (07), La Cazotte - Saint Affrique (12), Fontaine Sud Bourgogne (71), Carmejane (04) ; INRA UE 1373 FerLus (Fourrages Environnement Ruminants Lusignan, 86), INRA de Theix (UMR Herbivore et Herbipôle, 63), INRA/École Nationale Vétérinaire de Toulouse (UMR IHAP INRA/ENVT, 31).



Partenaire financier
du projet FASTOche :
CasDar n°AAP18AIP5845

